

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES INFRASTRUCTURES
LIÉES AUX TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ**

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maximilien Bernhard
et consorts pour un meilleur développement des transports publics sur l'axe Chavornay-
Vallorbe (08_POS_049)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 2 novembre 2023, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Aude Billard, Yolanda Müller Chabloz, Nathalie Vez, de MM Jean-Luc Bezençon (qui remplace Loïc Bardet), Jean-François Cachin, Fabrice Tanner, Philippe Germain, Xavier de Haller, Vincent Jaques, Stéphane Jordan, Pierre Kaelin, Romain Pilloud, David Raedler, et de M. Pierre-Alain Favrod, président. MM Loïc Bardet, Oscar Cherbuin étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, Cheffe du DCIRH, était excusée. Etaient présents M. Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, M. Jean-Charles Lagniaz, chef de la division management des transports (DGMR).

Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires, M. Philippos Kokkas, stagiaire de commissions parlementaires et M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, ont établi les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le directeur général de la DGMR présente le rapport qui répond à un postulat de 2008. Depuis 2008, beaucoup de choses ont été faites. Il y a une volonté cantonale de développer et de prendre en compte les thématiques transfrontalières avec des accords à soutien financier déficient de la part de la France. La ligne entre Vallorbe et Pontarlier a été développée, mais elle n'a survécu que jusqu'en 2020, faute de manque de financement du côté français. Un historique et de nombreuses études ont été réalisées sur le sujet. Des travaux sont effectués pour raccorder la ligne d'Orbe-Chavornay à Lausanne avec beaucoup d'oppositions et de recours. D'autres pistes sont explorées comme le covoiturage, le P+R ou le plan de mobilité d'entreprise. Toutefois, la thématique du financement du transport lourd et de son efficacité reste difficile avec la France.

3. POSITION DU POSTULANT

La parole n'est pas demandée.

4. DISCUSSION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Noville, le 26 décembre 2023.

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre-Alain Favrod*